

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 mars 2024
Délibération n : 2024_29
Date de convocation : 11 mars 2024

objet : **Demande de financement pour le poste de Chargé de mission risques naturels /animation du PAPI pour l'année 2024**

Par la suite d'une convocation en date du 11 mars 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des Mille Clubs, à Eygliers, le 26 mars à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Nicolas CRUNCHANT

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, (6 voix); Agnès ROSSI, Conseillère régionale, (6 voix),

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix), Sylvain DAO-LENA, excusé pouvoir à Françoise PAQUET (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix), Lucie PICHET, suppléante excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé ; Bruno MARTIN, suppléant excusé

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de membres présents	16	Pour	35
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années de COVID;
- L'avis favorable de la commission mixte inondation du 14 décembre 2017 au dossier de candidature du PAPI complet du bassin versant du Guil
- L'avis favorable de la commission mixte inondation du 08 décembre 2022 à l'avenant au PAPI du Guil.
- La délibération du Comité syndical n°2023-33 du 04 avril 2023 portant sur la demande de financement à l'Europe et l'Etat pour la mission GIRN
- La convention FEDER n°SUD002065 validé par le comité régional de programmation du 09 janvier 2024

Considérant :

- L'engagement du Parc naturel régional dans deux programmes d'actions sur les risques naturels complémentaires : le Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant du Guil (PAPI) et la Gestion intégrée des Risques naturels (GIRN).
 La nécessité de disposer d'un poste de chargée de mission de niveau ingénieur pour assurer le suivi technique, administratif et financier des actions, ainsi que l'animation de ces deux programmes.

Le Comité syndical, réuni le 26 mars 2024, après en avoir délibéré et voté décide :

- D'approuver le plan de financement suivant correspondant au poste du chargé de mission sur 2024 :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
	2024		2024	%
Salaires et charges	50 000	Etat (fonds de Prévention des risques naturels - PAPI)	25 000	50
		Europe (FEDER)	25 000	50
		Autofinancement	0	
Total	50 000	Total	50 000	100

- De solliciter les financeurs suivants pour le financement du poste de chargé de mission sur les risques naturels / animation du PAPI, sur l'année 2024 :
 - l'Etat pour bénéficier du Fonds de Prévention des risques naturels majeur au titre du PAPI du Guil, à hauteur de 50%,
 - l'Europe pour bénéficier du FEDER au titre de la GIRN à hauteur de 50%
- De s'engager à informer les services instructeur de toute modification de ce plan de financement,
 - D'autoriser le Président et la direction à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme

**Le Président
 Christian BLANC**

